

Les atouts de la biomasse

Thérèse Bouveret

À l'heure du débat sur la transition énergétique, la biomasse peut apporter une contribution majeure à l'utilisation écologique et économique des ressources nationales. Les filières concernées viennent de le rappeler.

« *Il faut s'inscrire sur le moyen long terme* », a affirmé Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture et de la Forêt, en clôture du colloque national « Biomasse » (Paris-La Défense, 1^{er} et 2 juillet 2014). « *L'agriculture française est la première en Europe, les emplois locaux restent à créer. Il ne faut pas que ce soient des emplois délocalisables* », a insisté le ministre. « *Il va falloir de l'innovation, de la recherche et de la mobilisation agricole* », exhorte-t-il. C'était peu avant le vote de la loi sur l'agriculture, passée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 10 juillet. Quinze jours après la présentation de son projet de loi sur la transition énergétique, Ségolène Royal (ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie) a annoncé un doublement à trois ans du fonds chaleur. Une nouvelle bien accueillie par les organisateurs, le Syndicat des énergies renouvelables et France biomasse énergie, dont les présidents respectifs, Jean-Louis Bal et Cyril Le Picard se sont déclarés « rassurés ».

Ce colloque 2014 se tenait dans la perspective du projet de transition énergétique, un des sujets majeurs que le gouvernement entend mener à bien cet automne. Arnaud Montebourg, alors ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique, préparait le plan « Énergie biomasse » visant à accorder une large part aux énergies renouvelables. Concernés par l'imminence de ce plan, près de 300 participants du secteur assistaient aux tables rondes consacrées aux différentes filières de valorisation de la biomasse : bois, biogaz

issu de la méthanisation, biocarburants de première et deuxième génération, issus des bioraffineries.

La filière bois

Ségolène Royal et Stéphane Le Foll se chauffent au bois comme 7 millions de foyers français. Le doublement du fonds chaleur en trois ans est une excellente nouvelle selon Jean-Louis Bal. « *Mais ce développement de la chaleur dépend majoritairement du bois énergie et va accentuer le besoin de structuration du développement de la filière bois* », a-t-il fait remarquer. Sur ce point, l'année 2013-2014 a été particulièrement intense. Le comité stratégique Bois a été créé par Stéphane Le Foll et Arnaud Montebourg afin de construire un contrat de filière. La filière bois, a rappelé Cyril Le Picard, « *se concentre sur le bois énergie et sur les déchets du bois dans le biogaz méthanisation et dans les biocarburants. Nous, nous investissons dans les participants de l'amont et de l'aval. Les bioénergies sont là, au cœur de la transition énergie* ».

« *La forêt française est la troisième en Europe* », a insisté le ministre de l'Agriculture qui entend structurer l'offre bois, rappelant qu'il est lui-même aussi un praticien, « *producteur, scieur et fendeur de bois* ». Le fonds stratégique est destiné à réinvestir dans la forêt et permettra aux propriétaires de l'entretenir. Le marché du carbone sera affecté à cette fin. « *Il faut aussi travailler sur la manière dont on peut tirer parti de l'avancée désordonnée de la forêt qui gagne*

sur les cultures, notamment dans le Larzac, pour mieux valoriser la biomasse. Nous avons besoin de trouver des techniques de broyage et de stockage », a-t-il ajouté.

Le biogaz issu de la méthanisation

Compte tenu du contexte géostratégique à l'Est de l'Europe et des risques pour l'approvisionnement en gaz, le développement des bioénergies sera largement encouragé. « *Plutôt que d'aller chercher du gaz de schiste, avec le méthane dont nous disposons, selon les prévisions de l'Ademe, nous pourrions produire 40 % de ce que nous consommons en gaz* », a affirmé sur le ton de la plaisanterie Stéphane Le Foll qui prévoit des mesures fiscales dans la loi de finances 2015 pour exonérer le financier bâti dans le cadre des projets de méthanisation. Les enjeux sont doubles : le biogaz peut être réinjecté dans les tuyaux et les sols peuvent être fertilisés avec l'azote du digestat. Une production d'engrais qui diminuerait également les importations.

Par ailleurs, le ministre entend renforcer l'énergie de méthanisation autonome azote (EMAA), un plan lancé il y a un an et demi. « *En France, nous avons 90 méthaniseurs agricoles contre 4 500 en Allemagne. Nous en avons 130 aujourd'hui et l'Ademe a répertorié et finance 300 projets* ». Pour atteindre cet objectif, des mesures fiscales et financières s'imposent.

Les acteurs économiques l'ont rappelé avec force : ils attendent des engagements fermes de la part du gouvernement pour un développement de vraie ampleur de la biométhanisation et le soutien aux champions industriels des filières de production de biocarburants. « *Aidez-nous à exonérer les bioénergies de la contribution Climat-Énergie inscrite dans la loi de Finances, et qui ne devrait concerner que les énergies fossiles* », ont demandé au ministre Jean-Louis Bal et quelques autres intervenants.

Ils souhaitent aussi une simplification des mesures réglementaires et qu'un objectif soit défini pour le gaz renouvelable dans la consommation en biogaz. Cette filière biogaz comprend aussi la valorisation des coproduits dans la chimie végétale et l'alimentation animale.

Biocarburants de première et deuxième génération

La France est le quatrième producteur mondial de biocarburants après les États-Unis, le Brésil et l'Allemagne. La filière française représente près de 2 milliards d'euros d'investissements dans des unités industrielles et 30 000 emplois. De nouvelles opportunités s'ouvrent avec le développement des biocarburants de deuxième génération d'ici 2020-2025, voire à plus long terme avec la troisième génération.

Christian de Perthuis, professeur d'Économie associé à l'université Paris-Dauphine, président du conseil scientifique de la chaire Économie du climat, s'est également fait l'avocat de ces mesures incitatives sur le plan économique. Après avoir fait remarquer que la tarification de la tonne de CO₂ va passer de 7 à 22 € en 2016, il signale qu'aujourd'hui l'application de cette taxe carbone est très mal faite pour les bioénergies. Il faut les traiter autrement, précise-t-il. À titre indicatif, les biokérosènes utilisés par l'aviation sont parmi les moins producteurs de gaz à effet de serre (2 %).

« *Il y a une externalité à traiter, développer de nouvelles industries, passer de la R&D à des pilotes puis à une production industrielle, passer des biocarburants 1^{ère} et 2^e génération à la 3^e génération. L'action publique passe par d'autres méthodes que le soutien par les prix. Et c'est un système compliqué à mettre en place* », a-t-il analysé.

Donner les bons signaux aux investisseurs

Il s'agit de sécuriser les investisseurs et industriels échaudés par des précédents revirements. Des intervenants tels que IFP-EN ou Total l'ont souligné. « *Il est important de donner les bons signaux aux investisseurs* », a conclu Sophie Remont, sous-directrice en charge de la sécurité d'approvisionnement et des nouveaux produits énergétiques à la DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat). « *Dans le domaine des transports, il y a des améliorations possibles (transfert de la route vers le rail, biogaz, électricité) ; le mix énergétique repose sur différentes solutions. Il n'en reste pas moins que*

les biomasses agricole et forestière vont faire face à des conflits d'usage : biocarburants, chaleur, alimentaires », a-t-elle fait observer.

Selon la haute fonctionnaire, l'objectif de 10 % d'énergies renouvelables dans les transports, en 2020, est une bonne ligne directrice. La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), a-t-elle souligné, a fait ses preuves et va être maintenue. Il faut avoir une vision à plus long terme, à horizon 2030, avec des objectifs de 15 % d'énergies nouvelles dans les transports. « Le gouvernement a décidé de soutenir aux niveaux européen et national un plafond à 7 % pour les biocarburants en concurrence alimentaire et les 3 % supplémentaires permettant d'atteindre l'objectif de 10 % d'ENR dans les transports seraient atteints avec des biocarburants avancés et d'autres ENR », a poursuivi Sophie Rémont.

Pour l'instant, l'incorporation des biocarburants est de 7 % dans les essences et de 7,7 % dans les gazoles. « La totalité des gazoles commercialisés par Total contiennent déjà 7 % de biocarburants et ils sont disponibles dans toutes les stations en France », a affirmé Pascal Maunelli de Total.

Des moyens importants sont mis en jeu par la BPI, la Caisse des dépôts et l'Ademe pour mettre en place un mix énergétique compétitif. Pour l'instant, les pouvoirs publics soutiennent les projets bioTFuel et Futurol et les briques technologiques SB2P (projet de pyrolyse de la biomasse).

« IFP-EN consacre à présent 50 % de son activité aux biocarburants et ne travaille plus sur la 1^{ère} génération. Tous les programmes existants sont en 2G ligno-cellulosique. BioTFuel utilise un procédé de gazéification par voie thermo-chimique pour produire du biodiesel et du bio-kérosène, le procédé de la bio-raffinerie pilote Futurol utilise la ligno-cellulose par voie bio-chimique pour produire de l'éthanol. Il y a une convergence dans Futurol », a déclaré Pierre Porot, directeur adjoint, responsable du programme « Biomasse » à IFP-EN. « À l'échéance 2020-2030, on va atteindre l'accès complet à une ressource à un prix acceptable, c'est plus une question de procédés. Si le contexte fiscal n'est pas favorable, les investisseurs ne vont pas se ruer sur la 2G », a mis en garde Pierre Porot.

Une réglementation plus favorable

L'agriculture et la forêt sont deux secteurs qui vivent la photosynthèse comme un élément de production. En 2030, les énergies renouvelables issues de la photosynthèse devraient représenter 32 % de la consommation d'énergie, 40 % de l'électricité produite, 38 % de la chaleur consommée et 30 % des carburants.

Le ministre de l'Agriculture et de la Forêt veut atteindre un objectif de 15 % de production de biocarburants à partir de betteraves ou d'oléagineux, ce qui diminuerait d'autant la production d'origine fossile. Pour le développement des biocarburants 1G et 2G issus des déchets de l'industrie agricole, ou de cultures énergétiques dédiées (par exemple, le *Miscanthus*), il a également prôné l'extension de cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE).

Des cultures intermédiaires et la couverture des sols permettraient d'économiser de l'énergie fossile et de développer de la biodiversité. Dans un vibrant plaidoyer, Stéphane Le Foll s'est donné pour objectif de faire basculer 50 % des exploitations françaises dans l'agro-écologie en 2025. « Si je couvre mes sols et évite de les travailler, je diminue de 50 % les tracteurs et la mécanisation. Les mécanismes naturels s'y substitueraient. Trois tonnes de vers de terre sont tout aussi efficaces qu'un labour à 40 cm de profondeur », précise-t-il.

L'année 2014 sera la première année de l'agro-écologie ! ■

Biotech.Info 3.0 est une lettre d'information et d'investissement à haute valeur ajoutée qui a pour vocation de suivre l'évolution scientifique et technologique des biotechnologies. Elle couvre tout le spectre des biotechnologies, santé, ressources marines, agro-ressources et agro-environnement, dépollution, environnement, medtechs, biosécurité, bioprocédés industriels, biologie de synthèse, chimie verte, cosmétique.

Pour consulter le site et s'abonner à la lettre <http://www.biotechinfo.fr>

BIOTECH.INFO

3.0